Paragraphe 17e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC – PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} OCTOBRE 2020 AU 31 MARS 2021

MARIE RINFRET – PROTECTRICE DU CITOYEN								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais Montant	inhérents Description
Rencontre de travail	2020-10-06	Québec	17,37 \$			•		•
Rencontre de travail	2020-12-14	Québec	34,59 \$					
Rencontre de travail	2021-03-24	Montréal	38,00 \$					

CLAUDE DUSSAULT - VICE-PROTECTEUR SERVICES AUX CITOYENS ET A	AUX USAGERS							
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais Montant	inhérents Description
Aucun								

ŀ	HÉLÈNE VALLIÈRES - VICE-PROTECTRICE AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET PRÉVENTION									
	But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais Montant	inhérents Description	
A	Aucun									

NOTES: Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.

Paragraphe 17e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC - PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE: 1^{ER} OCTOBRE 2020 AU 31 MARS 2021

MARIE RINFRET - PROTECTRICE DU CITOYEN									
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais Montant	inhérents Description	
Aucun					3.	.,	Wortant	Description	

CLAUDE DUSSAULT - VICE-PROTECTEUR SERVICES AUX CITOYENS ET AUX USAGERS								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents Montant Description	
Aucun								

HÉLÈNE VALLIÈRES - VICE-PROTECTRICE AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET PRÉVENTION									
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais Montant	inhérents Description	
Aucun									

NOTES: Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.